

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

OUVRAGES D'ART DE L'EST
3 RUE DENIS PAPIN
ZAC ESCARNOTIERES

51000 Châlons-en-Champagne

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/09/2025	F01250900368	411550	F01250900368	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	O0004596-VERZENNAY					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	3.5	M3	117.00	409.50	20 %
TI	Transport incomplet	2.5		23.00	57.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	3.5	UN	1.50	5.25	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	3.5	UN	2.50	8.75	20 %
552	REP	3.5	UN	1.68	5.88	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/11/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	486.88 €
Total TVA :	97.38 €
Total TTC :	584.26 €
RESTE A PAYER :	584.26 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250900368	F01250900368	30/09/2025	411550	OUVRAGES D'ART DE L'EST

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 155026 O0004596-VERZENNAY						
11/09/2025	008806976	411550	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	3.5	M3
11/09/2025	008806976	411550	552	REP	3.5	UN